

### Calcul des dégagements pour les établissements recevant du public

Effectif	Nombre de Dégagements (Sorties ou Escaliers)	Nombre d'Unité de Passage
De 1 à 19 personnes	1	1
De 20 à 50 personnes	Rez-de-chaussée : 2 Sous-sol : 2	1 dégagement de 1 UP et 1 dégagement accessoire
	Etage : H < 8m : 1 escalier	1
	H > 8m : 1 escalier + 1 dégagement accessoire	1 escalier de 1 UP et 1 dégagement accessoire
	Compartiments : 1 escalier + 1 dégagement accessoire	
De 51 à 100 personnes	2	2 dégagements de 1 UP ou 1 dégagement de 2 UP + 1 dégagement accessoire
De 101 à 500 personnes	2 *	Arrondir à la centaine supérieure et chiffre de la centaine + 1
500 personnes et plus	1 pour 500 (ou fraction) + 1	Arrondir à la centaine supérieure et chiffre de la centaine + 1

\* si l'effectif est supérieur à 200 personnes, les dégagements doivent être supérieurs à 2 UP.

Toutefois, il peut être admis un dégagement d'une seule UP sous réserve qu'il ne soit pris en compte qu'une seule fois :

- soit dans le nombre des dégagements normaux ;
- soit dans le nombre d'UP de ces dégagements.